



Mutuelle obligatoire très chère

Par **pcurt**, le **21/05/2019** à **20:04**

Bonjour, Mon entreprise nous a fait souscrire à la mutuelle obligatoire. Hors c'est une toute petite entreprise avec 10 personnes dont 9 marié(e)s avec enfants et moi qui suis seule. Le patron a choisi de prendre le contrat familial c'est à dire que le contrat couvre toute la famille des salariés ce qui est avantageux pour les 9 autres mais pas pour moi. Le contrat n'est pas modulable. Résultat la mutuelle coûte 160 euros / mois dont 50 % à ma charge retiré de mon salaire de 1500 euros nets et 50 % à la charge de l'employeur mais sur lesquels je suis imposée en fin d'année. Mon imposable est donc augmenté de 960 € par an. J'ai toujours trouvé le principe aberrant donc je n'ai jamais voulu signer le moindre papier de cette mutuelle mais on m'a dit que c'était obligatoire donc qu'il n'y avait rien à faire. Ai je un recours ? Merci d'avance pour votre aide.

Par **Tisuisse**, le **22/05/2019** à **08:32**

Bonjour, Aucun recours, votre patron n'a fait qu'appliquer la loi. Seule solution : vous marier et avoir des enfants, cela rentabilisera votre cotisation.

Par **morobar**, le **22/05/2019** à **11:09**

Bjr, Avec une cotisation de 160 euro on peut imaginer qu'il s'agit de garanties solides et étendues; Avec un cout réel de 80 euro/mois pour une couverture familiale, c'est donné. Mais effectivement la mutuelle ne paie pas encore les adhérents pour récolter cette adhésion.

Par **pcurt**, le **24/05/2019** à **18:00**

Merci à vous deux pour vos réponses.